

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 201-2014
Type d'intervention: Motion financière
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1055

Déposée le: 21.10.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Oui
Déposée par: CFin (Iseli, Zwieselberg) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Adaptation du plafond de l'investissement net à partir de 2016

Le Conseil-exécutif est chargé de fixer le plafond de l'investissement net à 440 millions de francs par année à compter de l'exercice 2016.

Développement

Ces dernières années, nous avons observé le déplacement des investissements du compte des investissements au compte de fonctionnement. Le financement des EMS en 2011 en est un exemple, qui a conduit à l'augmentation de 39 millions des subventions nettes prélevées sur le compte de fonctionnement et à la suppression des subventions d'investissement de 14,5 millions. Dans le domaine hospitalier, les subventions prévues au budget 2012 ont été augmentées de 260 millions puisque les tarifs couvrent désormais une part d'investissement. Dans le domaine des hautes écoles, le changement de système a lieu progressivement. L'Université est passée en 2013 au système du subventionnement, la HES et la HEP, en 2014. Il en résulte un allègement du compte des investissements de quelque 30 millions par année. A compter de 2016,

enfin, suite à l'adoption en votation populaire du projet FAIF, la Confédération se chargera entièrement de l'infrastructure ferroviaire régionale, ce qui allégera le compte des investissements du canton de 30 millions par année.

Le fait de laisser le plafond de l'investissement net à 500 millions revient à augmenter l'investissement en termes réels. C'est pourquoi la Commission des finances demande la correction du plafond de 60 millions et son établissement à 440 millions par année à compter de l'exercice 2016. Cela permettra d'équilibrer grosso modo les effets du changement de système dans les hautes écoles et l'allègement du compte des investissements dans le domaine des infrastructures ferroviaires.

Motivation de l'urgence :

La motion financière devra être traitée au Grand Conseil à la session de novembre 2014 dans le cadre de la délibération du budget 2015 et du plan intégré mission-financement 2016-2018. Le Conseil-exécutif est informé et il a fait savoir que sa réponse serait adoptée avant la session de novembre.